

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 43/2026

Objet : Demande d'attribution d'abris voyageurs auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes

L'an deux mille vingt-six, le 07 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 1^{er} juillet, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 27

Présents : 21

CHAUDET Florence, DA CONCEICAO Maryline, DREVET Christiane, FAYARD Stéphanie, FOURNET Steve, GIROUD Christian, GORCE Isabelle, JAVERLIAT Laure, LACAVE Quentin, LAROCHE Jean-Luc, LEMIRE Robert, LUTTRIN Jean-Claude, PÉJU Amaury, PELLEGRINELLI Florian, PERRAUT Sébastien, PROTO Linda, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, RUIZ Céline, THÉVENOT Monique, ZABI Sabya.

Excusés ayant donné procuration : 4

ATTAVAY Bernard à ROSSI Patrick, D'ORIO Vincent à LACAVE Quentin, POULET Maxime à GIROUD Christian, YOUNSI-BRUSCOLINI Virginie à PERRAUT Sébastien.

Absents : 2

BELLONVILLE Elodie, LAURET Marie Cindy.

Soit 21 présents et 4 pouvoirs – 25 votants

Secrétaire de séance : Florence CHAUDET

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'accompagnement de la région Auvergne Rhône Alpes pour la mise à disposition d'abris voyageurs. Ce dispositif vise à équiper les points d'arrêts des lignes scolaires ou régulières permettant de protéger les usagers des transports régionaux.

Dans le cadre de cette action, la région fournit et pose l'abri. La collectivité quant à elle, construit la dalle béton nécessaire pour supporter l'équipement, la région prenant en charge 80% du coût de ces travaux.

Après recensement des besoins sur le territoire communal, il est proposé au conseil municipal de solliciter la région Auvergne Rhône Alpes pour l'obtention de 5 abris voyageurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'installation de 5 abris voyageurs sur la commune.
- **AUTORISE** le maire à solliciter le dispositif « Être doté d'abri(s) voyageur et financer la réalisation de dalle(s) béton ».
- **CHARGE** le maire d'effectuer toutes les démarches correspondantes et à signer toutes les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Christian GIROUD

La secrétaire de séance,
Florence CHAUDET

ip

Christian GIROUD
MAIRE de la commune de
Montalieu Vercieu (213802473)
8 juil. 2026